

# La réforme du système d'asile européen dans l'impasse

Par Céline Schoen, le 6/6/2018 à 06h00

Les ministres de l'intérieur ou chargés de la migration de l'Union européenne se sont écharpés hier sur la question de la refonte du mécanisme de Dublin, malgré l'urgence de réformer le système d'asile.

Bruxelles

De notre correspondante

Le dossier avait été laissé de côté par les Vingt-Huit pendant plus d'un an. Hier à Luxembourg, la réforme du système d'asile est réapparue à l'ordre du jour de la réunion des responsables européens chargés de la migration et des affaires intérieures, même si les ministres français, italien et allemand, retenus ailleurs, étaient absents de la table des négociations. Ambition affichée, en vue du Conseil européen de la fin juin : se mettre d'accord de manière informelle sur les grands principes de la réforme du règlement de Dublin, qui encadre le traitement des demandes d'asile dans l'Union européenne. Mais un tel objectif n'a pas été rempli, loin de là.

« *La réforme de Dublin est morte. Il n'y a absolument aucun consensus* », a lâché le Belge Theo Francken, secrétaire d'État à la migration, membre du parti nationaliste N-VA, à l'issue d'une réunion chaotique. Impossible pour les Vingt-Huit, donc, de s'entendre sur la refonte du règlement de Dublin, selon lequel il est de la responsabilité du premier pays par lequel le réfugié est entré dans l'Union européenne (UE) d'examiner sa situation. En mai 2016, la Commission européenne avait mis sur la table « *un système réformé et plus équitable, fondé sur des règles communes et un partage plus équitable des responsabilités* », selon les termes du commissaire à la migration, Dimitris Avramopoulos.

« *Pour les États, trouver un équilibre entre responsabilité et solidarité est un casse-tête* », témoigne une source du Conseil de l'Union européenne, qui soupire : « *Personne n'a d'ailleurs été capable de dire ce que l'on entend par "responsabilité"* et

*par "solidarité"... »*

Les membres du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie) sont vent debout contre tout mécanisme qui instaurerait des mesures obligatoires de relocalisation de demandeurs d'asile. Alors que l'Italie, qui vient de se doter d'un gouvernement antisystème et anti-immigration, ne réclame rien d'autre.

La Bulgarie, à la tête de la présidence du Conseil de l'UE jusqu'à la fin de ce mois de juin, avait pourtant tenté de réconcilier les points de vue, en remaniant la proposition de la Commission. Alors que l'exécutif européen imaginait une relocalisation « *automatique* », s'enclenchant dès lors que le nombre de demandes dans un pays dépasse de plus de 150 % sa part de référence, Sofia a mis sur la table des garde-fous, rendant le système seulement graduellement obligatoire.

Après l'échec de la réunion d'hier, les chefs d'État et de gouvernement se saisiront de la question le 28 juin : « *Tout le monde est conscient que Dublin ne fonctionne pas. Le Conseil européen ne pourra pas faire l'autruche. Mais il est probable qu'une réforme prenne des mois, et qu'une approche plus pragmatique que jamais soit favorisée* », prédit Marie de Somer, chercheuse à l'European Policy Centre, caractérisant la situation d'*« impasse politique majeure »*.

Et si les États finissent par parvenir à accorder leurs violons, il leur faudra aussi s'entendre avec le Parlement européen, co-législateur. Or l'hémicycle a adopté, fin 2017, une position aux antipodes des textes actuellement sur la table du Conseil, plaident pour un mécanisme de relocalisation permanent obligatoire.

Céline Schoen